

Passeport des droits

Passeport des droits des victimes de la traite des personnes

Ce document vise à vous expliquer vos droits garantis par la loi et à vous orienter sur la manière d'obtenir les services de santé et de soutien psychologiques, les services sociaux et les services juridiques et judiciaires afin d'assurer votre protection et votre intégrité morale et physique.

Ce document vous aidera à détecter si vous avez été exposé à une des formes d'exploitation criminalisée par la **Loi 61 -2016 relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes.**

Les services gouvernementaux et non-gouvernementaux vous fourniront les conseils, l'assistance et la protection que vous sollicitez. N'hésitez pas à signaler votre situation s'il vous apparaît que vous êtes victime de traite.

Nous vous assurons que vous avez le droit à une assistance médicale, psychologique et sociale indépendamment de votre désir de porter plainte.

La fin de ce document comporte la liste des contacts des services gouvernementaux et non-gouvernementaux qui assurent la prise en charge des victimes de la traite des personnes en Tunisie.



Etes-vous
victime de
la traite ?

Si vous êtes concerné par certains ou tous les indicateurs ci-dessous, alors vous êtes **victime de la traite**

Est-ce que vos papiers d'identité (passeport, carte d'identité nationale etc.) vous ont été confisqués ?

Avez-vous été trompé ou fraudé quant à la nature du travail ou du salaire ?

Avez-vous été menacé, contraint ou surveillé par l'exploitant ou par l'intermédiaire ?

Avez-vous été victime de violence ou de maltraitance de la part de l'exploitant ou de l'intermédiaire ?

Avez-vous été détenu ou empêché de quitter le lieu d'hébergement ou de travail ?

Vivez-vous dans un endroit isolé ou inapproprié ?

Vous oblige-t-on à un travail pénible ?
Travaillez-vous sans repos pendant de longues heures ?

Travaillez-vous sans salaire pendant plusieurs mois ou recevez-vous une petite somme ?

Si vous constatez que vous êtes victime de la traite des personnes, appelez **l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes** sur le numéro vert gratuit **80104748** ou le numéro fixe **71280402**

Pour être sûr que vous êtes victime d'exploitation sexuelle

La réponse à ces questions pourrait vous aider à vous identifier en tant que victime d'exploitation sexuelle

Avez-vous été accueilli, hébergé et transféré vers les lieux de votre exploitation sexuelle ?

Vous a-t-on fait de fausses promesses quant à la nature du travail et du salaire ?

Votre passeport ou vos papiers d'identité ont-ils été confisqués ?

Utilisez-vous un pseudonyme ou portez-vous un tatouage à la demande de l'exploitant ?

Avez-vous subi des analyses pour des maladies transmissibles ou sexuellement transmissibles ?

Avez-vous été obligé à avoir des rapports sexuels par l'exploitant ou l'intermédiaire ?

Avez-vous été obligé à porter des vêtements utilisés habituellement dans le domaine du sexe ?

Avez-vous été obligé à consommer des drogues ou de l'alcool ?

Avez-vous été obligé à rembourser des dettes contractées sur la base d'un document de reconnaissance de dette à la demande de l'exploitant ?

Si vous êtes concerné par certains ou tous ces indicateurs,
alors vous êtes **victime d'exploitation sexuelle**

Pour être sûr que vous êtes victime d'exploitation économique

(Travail forcé dans le domaine agricole, les usines, les ateliers, les restaurants, la mendicité, la servitude domestique etc.)

La réponse à ces questions pourrait vous aider à vous identifier en tant que victime d'exploitation économique

Avez-vous été accueilli, hébergé et transféré vers les lieux de travail par l'exploitant ou ses complices ?

Votre passeport ou vos documents d'identité ont-ils été confisqués ?

Vous a-t-on fait de fausses promesses concernant la nature du travail et du salaire ?

Votre travail est-il pénible et dangereux ?

Travaillez-vous sans repos pendant de longues heures ?

Mangez-vous des aliments malsains et séjournez-vous dans un endroit inapproprié ?

Vous empêche-t-on de quitter le lieu de travail sans surveillance ou êtes-vous sous surveillance constante ?

Etes-vous menacé d'expulsion ou de signalement aux autorités ?

Etes-vous victime de violence et de maltraitance ?

Vous prive-t-on de contact avec votre famille ou vos amis ?



Si vous êtes concerné par certains ou tous ces indicateurs,
alors vous êtes **victime d'exploitation économique**

Pour être sûr que vous êtes victime de l'esclavage ou de pratiques analogues à l'esclavage ?

(Mariage forcé, grossesse forcée, location de l'utérus, exploitation dans des activités criminelles etc.)

La réponse à ces questions pourrait vous aider à vous identifier en tant que victime de l'esclavage ou de pratiques analogues à l'esclavage

Avez-vous été accueilli, hébergé ou transféré dans des endroits isolés ou éloignés ?

Votre passeport ou vos documents d'identité ont-ils été confisqués ?

Vous a-t-on fait de fausses promesses ? Vous a-t-on trompé, séduit ou fraudé ?

Avez-vous été, vous ou votre famille, séduit par des cadeaux, des dons ou de l'argent ?

Vos procédures de voyage et de transport ont-elles été facilitées, si vous venez d'un pays étranger ?

Avez-vous été retenu et empêché de sortir ou de contacter votre famille ou vos amis ?

Avez-vous été menacé d'expulsion pour infraction aux lois nationales ?

Y-a-t-il une grande différence d'âge entre vous et la personne qu'on vous a fait épouser ?

Etes-vous soumis à un régime alimentaire sévère ?

Etes-vous soumis à un contrôle médical ou à des analyses secrètement ?

Etes-vous maltraité ou violenté ? Votre famille est-elle menacée ?



Si vous êtes concerné par certains ou tous ces indicateurs, alors vous êtes victime de l'esclavage ou de pratiques analogues à l'esclavage



Quels sont
vos droits

**en matière
de santé ?**



Droits en matière de santé

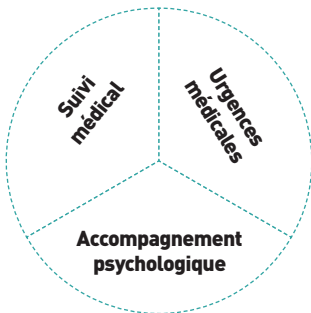
**Assistance
médicale**

**Assistance
psychologique**

**Gratuité des
soins**

Art 59-Loi 61/2016

Il existe 3 types d'assistance médicale



L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes interviendra pour assurer la gratuité des soins dans les établissements hospitaliers publics jusqu'à ce que le Décret gouvernemental relatif à la gratuité des soins des victimes de la traite des personnes soit promulgué.



Avez-vous besoin d'une assistance médicale d'urgence ?



Avez-vous besoin des premiers soins d'urgence ?



Votre enfant a-t-il besoin de soins médicaux urgents ?

Avez-vous subi des violences physiques ou sexuelles de la part de l'employeur, de l'intermédiaire ou d'autres personnes ?

Etes-vous malade ou avez-vous eu un accident de travail suite à votre exploitation ?

Avez-vous besoin d'une intervention médicale urgente ?



1

Vous pouvez vous rendre au service d'urgence de l'hôpital public le plus proche pour bénéficier d'une prise en charge médicale gratuite.



2



Si vous ne pouvez pas vous déplacer en raison de votre état de santé, appelez les numéros suivants :

190

Urgences
médicales

197

Police
secours

198

Protection
civile



Avez-vous besoin
d'une assistance
psychologique ?

Souffrez-vous
d'un changement
du comportement
(agressivité, isolement
social etc.), d'un trouble
du sommeil, d'un
trouble alimentaire,
d'une angoisse ou
d'une souffrance
psychique extrême liés
aux violences et à la
maltraitance infligée
par votre exploitant ?

Avez-vous subi
un traumatisme
psychique, un stress,
dûs à la maltraitance
et à la violence de votre
exploitant et/ou de ses
complices ?

Avez-vous déjà vécu
des évènements de
vie traumatique ou
un trouble mental
qui ont nécessité
une consultation
psychologique ?

Avez-vous besoin
d'une prise en charge
psychologique afin
de faciliter votre
réintégration sociale ?



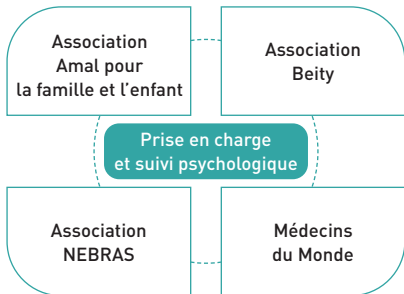
Avez-vous déjà
pris un traitement
psychiatrique ?

1

Si vous souffrez d'un traumatisme psychologique, d'un trouble mental, vous pouvez contacter les services psychiatriques d'urgence ou vous déplacer vers l'un des services psychiatriques des hôpitaux publics les plus proches de votre domicile.

2

L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes peut faciliter une assistance psychologique en coordination avec les associations suivantes :





Avez-vous besoin d'un traitement et d'un suivi médical?

Souffrez-vous d'une maladie chronique (diabète, hypertension, insuffisance rénale, etc.) et avez-vous besoin d'un suivi médical ?



Votre état de santé nécessite-t-il une intervention chirurgicale différée (non-urgente)?



Etes-vous enceinte et avez-vous besoin d'un suivi médical ?

Avez-vous besoin d'une consultation médicale auprès d'un spécialiste pour vous ou pour votre enfant ?

1

Pour le suivi médical et les consultations spécialisées, vous pouvez vous déplacer vers le dispensaire ou les services spécialisés des établissements publics les plus proches de votre domicile.



2

Pour votre santé sexuelle et reproductive, le suivi de votre grossesse, le traitement des maladies sexuellement transmissibles, vous pouvez contacter l'un des centres de planning familial de l'Office national de la famille et de la population (les soins sont gratuits pour les tunisiens et les étrangers).

3

Vous pouvez obtenir les médicaments gratuitement auprès des dispensaires ou des associations bénévoles.



الهيئة الوطنية لمكافحة الاتجار بالأشخاص
Instance nationale de lutte contre la traite des personnes

Pour bénéficier des services médicaux et de la gratuité des soins dans les établissements hospitaliers publics, **l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes** intervient pour vous faciliter les démarches administratives nécessaires.



Quels sont

**vos droits
sociaux ?**

Aide sociale



Hébergement

Réintégration
sociale

Art 60-Loi 61/2016

Lors des aides sociales, seront pris
en considération

L'âge



Enfant ou adulte

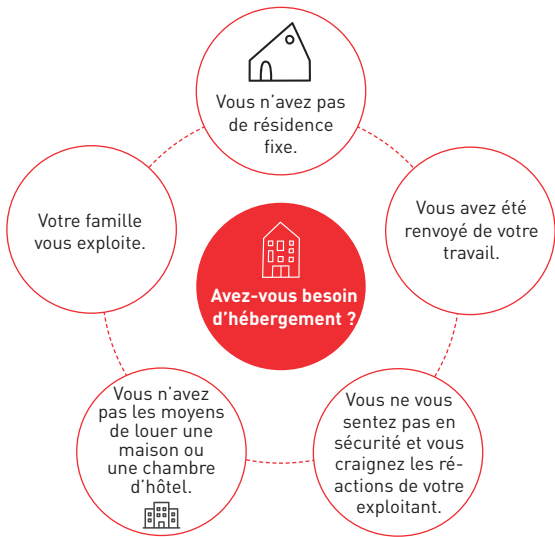
Le sexe

Femme ou
homme



Les besoins
spécifiques

Personnes
handicapées,
femmes
enceintes,
personnes
âgées,
étrangers





L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes vous fournit un lieu sûr pour vous héberger en coordination avec les structures gouvernementales, les associations et les organisations concernées.

Structures gouvernementales

Les centres de protection sociale des enfants
(Tunis, Sidi Bouzid)

Les centres d'encadrement et d'orientation sociale
(Tunis, Sousse, Sfax)

Associations nationales

Association Amal pour la famille et l'enfant

Association Beity

Associations et organisations internationales

Organisation internationale pour les migrations

Tunisie terre d'asile

CARITAS



Vous disposez d'un ensemble de services sociaux

Aides financières

Des subventions
(en fonction des programmes sociaux disponibles dans les structures concernées)

Des aides en nature
(alimentaire, vestimentaire, kits d'hygiène pour hommes, femmes et bébés)

Formation professionnelle

Formation dans différents domaines
(pâtisserie, coiffure, secteur santé etc.)

Apprentissage professionnel pour les enfants
(selon les spécialités existantes dans les structures concernées)

Création de projet de vie

Obtention d'un prêt pour démarrer un projet privé

Accompagnement technique et suivi sur terrain pour lancer le projet



L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes intervient pour vous aider au niveau de la réinsertion sociale en collaboration avec les structures gouvernementales, les associations et les organisations concernées.

Ministère des affaires sociales

- Les Unités de promotion sociale
- Les Centres de défense et d'intégration sociale

Ministère de la femme de la famille de l'enfance et des seniors

- Les Commissariats régionaux
- Les bureaux régionaux des Délégués à la protection de l'enfance

Organisations et associations internationales

- L'Organisation internationale pour les migrations
- Tunisie terre d'asile

Associations nationales

- Association Amal pour la famille et l'enfant
- Association Beity



Si vous êtes étranger, vous bénéficiez également de services sociaux pour votre intégration et ceci par le biais de



L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes qui intervient

pour vous aider à obtenir l'aide sociale nécessaire conformément aux programmes nationaux disponibles

et

pour coordonner avec **l'Organisation internationale pour les migrations** afin de vous aider financièrement dans la création et le suivi d'un projet de vie dans votre pays, si vous souhaitez le retour volontaire.

**Quels sont
vos droits
légaux et
judiciaires ?**



Quels sont vos droits légaux et judiciaires ?

Droit à l'aide juridictionnelle

Honoraires d'un avocat

Frais de convocation, frais de notaire et frais d'exécution

Frais des expertises et mandats autorisés par le tribunal

Frais d'interprétation si nécessaire

Droit à l'indemnisation

La victime de la traite a droit à une indemnisation suite aux préjudices subis.

Dans le cas de non-exécution du jugement par l'inculpé, l'Etat se charge d'indemniser la victime de la traite (dette publique).

Droit à l'accompagnement juridique par un avocat et un interprète

Durant l'enquête préliminaire

Durant le parcours judiciaire

Durant l'exécution du jugement



1 **L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes** vous aidera à la constitution du dossier de l'aide juridictionnelle.

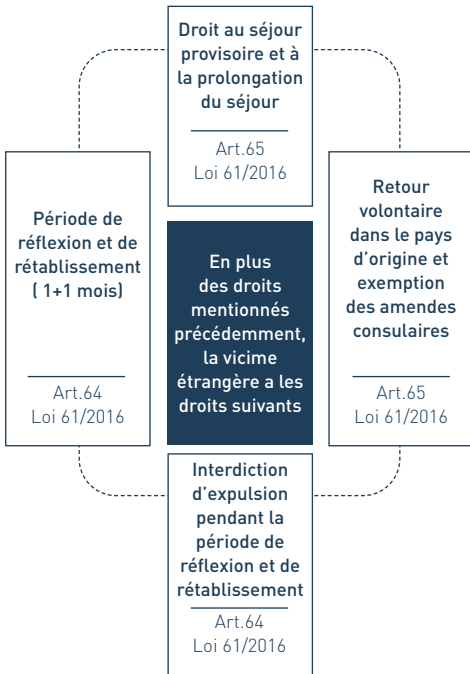
2 Vous pouvez vous adresser directement au bureau d'aide juridictionnelle au Tribunal de première instance (territorialement compétent).

3 **L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes** vous guidera dans les démarches judiciaires et administratives dans l'objectif d'obtenir l'indemnisation appropriée au préjudice subi.

4 **L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes** vous aidera à bénéficier des services d'un avocat pour le suivi de votre dossier, en coordination avec les associations concernées.



Droits des victimes étrangères



Rappelez-vous :

Une victime de la traite des personnes ne peut être tenue responsable pénalement d'une infraction liée au crime de traite

Art.6 Loi 61/2016

Exemple 1

Vous ne serez pas poursuivi pour résidence illégale, s'il s'avère que vous êtes victime de traite.

Exemple 2

Vous ne serez pas poursuivi pour consommation de drogue, s'il s'avère que l'on vous y a obligé.

Exemple 3

Vous ne serez pas poursuivi pour prostitution, s'il s'avère que vous êtes victime de l'exploitation sexuelle.

Si vous souhaitez poursuivre vos exploitants, vous avez deux méthodes

1

Vous vous adressez directement aux **Unités de la police et de la garde nationale** les plus proches de votre lieu de résidence.



2

Vous adressez une requête au **Procureur de la République** auprès du Tribunal de première instance de votre lieu de résidence.



Vous pouvez aussi vous adresser à **l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes** qui vous orientera sur le déroulement des procédures juridiques possibles.



Si vous décidez de vous adresser aux forces de sécurité, vous pouvez vous rendre à l'une des unités de la police ou de la garde nationale :

1

Service de lutte contre la traite des personnes /
Direction de la police judiciaire

(victimes femmes, enfants et hommes)

2

Brigade de la police judiciaire (Police)
ou
Brigade des enquêtes judiciaires (Garde nationale)

(victimes hommes uniquement)

3

L'Unité spécialisée pour enquêter sur les infractions de violence à l'égard des femmes et des enfants au sein des commissariats de la police ou de la garde nationale

(victimes femmes et enfants)

Pendant la phase d'enquête préliminaire vous avez droit à

Un bon accueil et une bonne écoute.

Des explications précises sur les différentes étapes à suivre.

Une réponse immédiate à votre demande urgente et l'assurance de votre protection si vous êtes en danger.

Une information adéquate de tous vos droits et un document à signer à cet effet.

Une attestation certifiant l'enregistrement de votre plainte au sujet de la traite des personnes.

Des détails des suites judiciaires liées à la plainte.



Durant votre audition par la police judiciaire, il faut

La présence d'un interprète le cas échéant (langue ou langage des signes).

La présence d'un psychologue ou d'un sociologue si l'enfant est victime d'une exploitation sexuelle.

La présence d'un avocat pendant vos déclarations est souhaitable.

La présence d'un tuteur légal ou d'un proche pour les enfants.

Vous avez aussi le droit de demander une protection pour vous, un membre de votre famille, un témoin si vos vies sont en danger suite à des menaces.



Vos droits durant le procès

L'audience ne se tiendra pas à son lieu habituel avec la possibilité de la tenir dans la confidentialité.

Possibilité de demande de l'anonymat pour les personnes auditionnées (votre identité ou celle des témoins).

Poursuite de toute personne qui met en danger votre vie, vos revenus ou vos gains, ou ceux des membres de votre famille, en divulguant délibérément des données qui vous révéleront.

Quels sont les moyens de protection durant le processus juridictionnel si un danger vous menace?

Possibilité d'élire domicile chez le Procureur de la République territorialement compétent.

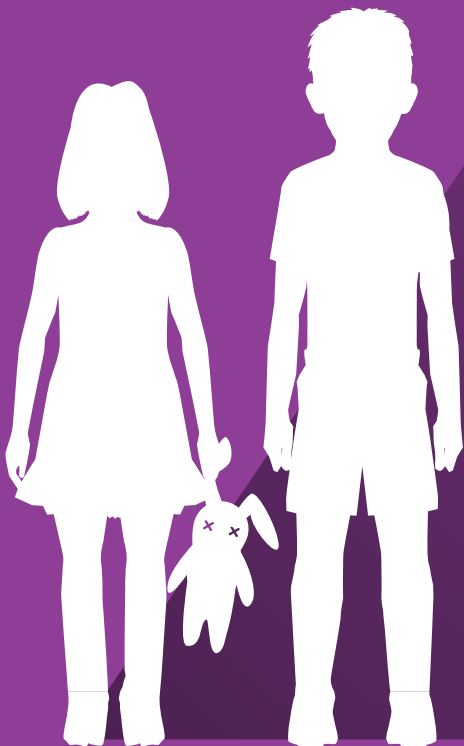
Utilisation de moyens de communication audiovisuelle sans obligation de présence personnelle.

Consignation des données personnelles dans un registre spécial indépendant et les sauvegarder dans un dossier tenu séparément du dossier principal.

Selon les articles 50 -58 de la loi 61-2016



**Quels sont
les droits
des enfants
victimes de
la traite?**



Quels sont les types de traite des enfants ?

En tant qu'enfant, vous pourriez être victime de traite

Si vous êtes exploité sexuellement.

Si vous êtes recruté comme travailleur domestique.

Si vous exercez des professions marginales ou vous êtes exposé à la mendicité.

Si vous êtes employé dans des usines, des ateliers, dans le bâtiment, d'une manière qui enfreint le droit du travail.

Si vous êtes exploité dans des activités criminelles tels que le vol, la distribution ou la vente de drogues.





Droits de l'enfant dans le domaine de la santé

Droit à une assistance médicale

- Urgence médicale
 - Traitement gratuit
 - Hébergement dans un établissement hospitalier public
-

Droit à un soutien psychologique

- Prise en charge et suivi psychologique

Droits de l'enfant dans le domaine social

Droit à l'hébergement

- Dans les centres de protection sociale pour les enfants;
 - Dans un endroit sûr, selon l'appréciation du Délégué à la protection de l'enfance et du Juge de la famille.
-

Droit à l'inclusion sociale

- Réinscription si l'abandon scolaire est récent;
 - Formation professionnelle;
 - Réintégration familiale.
-

Si vous êtes étranger

Droit au retour volontaire

avec accompagnement par les structures concernées.

Réintégration dans le pays d'origine

à travers l'Organisation internationale pour les migrations.

Droit à l'hébergement temporaire dans les institutions sociales disponibles.



Droits de l'enfant dans le domaine judiciaire

Droit d'avoir un interprète, un avocat, un psychologue lors de la procédure judiciaire

- Durant l'enquête préliminaire;
- Durant toutes les étapes du procès.

Droit à une aide juridictionnelle

La personne civilement responsable peut présenter une demande d'aide juridictionnelle au profit de l'enfant victime.

Droit à une indemnisation une fois que le jugement définitif a été prononcé.

Dans le cas de non-exécution du jugement par l'inculpé, **l'Etat se charge d'indemniser la victime de la traite (dette publique).**



Rappelez-vous que :

**l'Instance
nationale de lutte
contre la traite
des personnes**

**le Délégué à la
protection de
l'enfance**

**le Juge de la
famille**

œuvrent pour :

Prendre soin de vos
intérêts supérieurs
dans toutes les mesures
prises.

Vous faire participer
dans les décisions à
prendre en votre faveur.

Vous protéger de toute
tentative d'agression
de la part de vos
exploitants.

Prendre toutes les
mesures pour assurer
votre rétablissement
psychologique,
physique ainsi que votre
réinsertion familiale,
sociale et éducative



Liste d'adresses et de numéros de téléphone importants



L'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes

Adresse	5, Rue Ibn Charaf cité jardins Belvédère Tunis 1002
Tel	+216 71 280 402
Fax	+216 71 781 043
Numéro vert	80 10 47 48
Adresse email	inlctp@justice.tn

Secteur de la justice

Le parquet	Tribunal de première instance
Juge de la famille	Tribunal de première instance

Secteur sécuritaire

Police secours **197**

Service de lutte contre la traite des personnes Direction de la police judiciaire

Adresse	Bâtiment de l'ancienne maison du parti avenue 9 avril 1938 Tunis
Téléphone/FAX	+71561288

L'Unité spécialisée pour enquêter sur les infractions de violence à l'égard des femmes et des enfants	Commissariats de la sûreté nationale
L'équipe de police judiciaire	Commissariats de la sûreté nationale
L'Unité spécialisée pour enquêter sur les infractions de violence à l'égard des femmes et des enfants	Commissariats de la garde nationale
L'équipe de recherche judiciaire	Commissariats de la garde nationale

Secteur de l'enfance et de la femme

Numéro vert - 1899

Bureau du Délégué général à la protection de l'enfance

Adresse	18, Rue d'Autriche Tunis 1002
Tel/Fax	+216 71 798 603

Les commissariats régionaux pour les femmes, la famille, les enfants et les personnes âgées et les Bureaux des délégués régionaux à la protection de l'enfance

Gouvernorat	Tel/Fax Bureaux des délégués régionaux à la protection de l'enfance	Tel/Fax Commissariats régionaux pour les femmes, la famille, les enfants et les personnes âgées	Adresse
Tunis	71905156	/ 71905158 71905157	44, Avenue Kheireddine Pacha
Ariana	70730664	/ 71719174 71730664	7, Avenue Habib Bourguiba
Manouba	71603568	/ 71600933 71600934	32, Rue des orangers
Ben arous	71313712	/ 71312402 79354254	30, Rue Aziz Tej Nouvelle Medina
Nabeul	72224248	/ 72236218 72236218	115, Avenue Habib Thameur
Zaghouan	72681108	/ 72681174 72681108	Cité El Menzah en face du college cité laraies
Bizerte	72422455	/ 72424633 72424633	16, Rue de Grèce 4eme étage Bureau du délégué à la protection de l'enfance Imm mchirgui rue 13 aout 1956

Siliana	78872840	/ 78874100 78873726	Avenue Habib Bourguiba Rue Abou El Kassem Chebbi Bureau du Délégué à la protection de l'enfance Avenue de l'environnement imm Omar Kharoubi 3eme étage
Beja	78452611	/ 78452427 78443197	Rue Taher Hadded 366
Jendouba	78607288	/ 78612017 78604350	60, Rue Habib Thameur imm Karim El Sedriani Bureau du Délégué à la protection de l'enfance 5, Rue Hamammet
Le Kef	78223332	/ 78225511 78228313	Rue de la Gare Imm Abdelhamid Mejri
Mahdia	73693012	/ 73697821 73697820	Rue Ichbilia en face du bureau de poste
Monastir	73464007	/ 73466977 73466977	Cité Ennaser, Rue Salem Bchir imm Ghomrassi 2eme étage a coté de la gare
Sousse	73382178	/ 73383377 73383377	Avenue Abou kassem Chebbi imm Boutkhan 2eme etage
Sfax	74402166	/ 74402150 74415304	Avenue du 14 Janvier rue Ahmed Aloulou résidence el Ridha

Kasserine	77470281	/ 77411185 77411157	Cité Olympique
Kairouan	77237500	/ 77232622 77231036	Imm al monastiri el mansoura
Sidi Bouzid	76622450	/ 76627220 76627945	Rue de Suez derrière la CNRPS
Medenine	75647523	/ 75631802 75631803	22, Avenue Taieb Mhiri
Gabès	75275852	/ 75274433 75238567	75, Avenue Mohamed Ali
Tataouine	75852635	75861742	Rue Habib Ghandour 307 Tataouine route de Djerba km 1 Medenine
Gafsa	76227544	/ 76203150 76203150	Avenue de Palestine cité Nour Imm Abou Kassem Chebbi 2eme étage
Tozeur	76477013	/ 76477012 76477012	156, Avenue Farhat Hached route de Nefta ancien hotel Aicha 1er et 2eme étage
Kébili	75493260	/ 75490862 75493260	42, Avenue des Martyrs Bureau du délégué à la protection de l'enfance Rue d'Ethiopie a coté du collège technique

Secteur social

L'Instance générale du travail et des relations professionnelles

Gouvernorat	Adresse	Tel/Fax
Direction générale	Rue de l'Atlas Beb El Khadhra Tunis 1075	71 842 920 71 842 122 71 842 031

Centre d'Encadrement et d'Orientation Sociale

	Centre d'encadrement et d'orientation sociale de Tunis	Centre d'encadrement et d'orientation sociale de Sousse	Centre d'encadrement et d'orientation sociale de Sfax
Adresse	Rue 42500 cité Haouas Zahrouni Tunis	Zaouiet Sousse BP 74 Sousse	Route de la ceinture Gabes Tunis Km11
Tel/Fax	Tel: 71603623 Fax:71603300	Tel: 73826417 Tel:73826418	Tel: 74687092 Fax: 74687093

Centres de protection sociale des enfants

	Centre d'encadrement et d'orientation sociale de Tunis	Centre d'encadrement et d'orientation sociale de Sousse
Adresse	Rue 42500 cité houas zahrouni Tunis	Avenue Habib Bourguiba nouvelle cité administrative 347 Sidi Bouزيد
Tel/Fax	Tel: 71595206 Fax:71595051	Tel: 76624340 Tel:76624330

Secteur de la santé

Protection civile **198**

Service d'assistance médicale d'urgence **190**

Service d'assistance médicale d'urgence	Gouvernorat/Délégation	Tel
SAMU 01	Les Gouvernorats de Tunis, Ariana, Ben Arous, Manouba, Bizerte, Nabeul et Zaghouan	190 71 331 570 71 332 345
SAMU 03	Les Gouvernorats de Sousse Monastir Mahdia	190 73 369 090 73 369 393
SAMU 04	Sud-ouest Les gouvernorats de Gafsa et Tozeur	190 74 672 372
SAMU 06	Centre-Ouest Kairouan Kasserine Sidi Bouzid	190 76 217 608 76 217 915 76 217 920
SAMU 05	Sud-est Sfax Gabès Mednine Tataouine	190 75 294 529
SAMU 08	Nord-Ouest Le Kef Beja Jendouba Siliana	190 78 613 213

Centres d'urgence médicale

Gouvernorats	Adresses	Tel/Fax
Tunis	Rue Abou kassem Chebbi Montfeury Tunis	71252959 71341180
Sousse	Hôpital Sahloul Sousse	73369090 73369191
Sfax	Route de l'Aéroport Sfax	74672372 74279285
Gafsa	Hôpital régional Gafsa	76217608 76217110
Gabes	Hôpital régional Gabes	75294529
Jendouba	Hôpital Régional Jendouba	78613213 78608204

Services d'urgence dans les hôpitaux publics

Gouvernorats	Hôpitaux	Tel
Tunis	Mongi Slim La Marsa	71 764 325 Urgences 71 764 066 71 764 033 71 764 845
Tunis	Hôpital Habib Thameur Montfleury	71 492 773 Urgences 71 397 000
Tunis	Hôpital Aziza Othmana Place de la Kasba	71 560 763 Urgences 71 570 777
Tunis	Hôpital Hedi Rais	71 263 701 Urgences 71 577 922
Tunis	Hôpital Charles Nicolle	71 262 740 Urgences 71 578 346 71 578 007
Tunis	Hôpital La Rabta	71 262 083 Urgences 71 578 763
Tunis	Hôpital Salah Azaiez	71 263 980
Tunis	Institut national de neurologie	71 572 053 Urgences 71 578 603 71 572 693

Tunis	Hôpital Mohamed Kassab d'orthopédie	71 520 373 Urgences 71 606 914 71 606 912 71 606 942 71 606 947
Tunis	Centre de Maternité et de Néonatalogie	71 571 316 Urgences 71 578 513 71 578 505
Tunis	Institut national de nutrition	71 570 665
Tunis	Institut Pasteur	71 783 022
Tunis	Hôpital des enfants Bechir Hamza	71 262 987 Urgences 71 577 981 71 577 793 71 577 986 71 577 700
Ariana	Hôpital Abderrahmen Mami de pneumo-physiologie	71 713 645 Urgences 71 821 188
Ben Arous	Centre de traumatologie des grands brûlés	79 100 500
Manouba	Hôpital psychiatrique Razi	71 600 037 Urgences 71 600 339
Zaghouan	Le Complexe Sanitaire de Djebel Oust	72 640 477

Monastir	Hôpital Fattouma Bourguiba	73 460 309 Urgences 73 447 108 73 460 411
Sousse	Hôpital de Sahloul	73 241 411 Urgences 73 369 411 73 369 430
Sousse	Hôpital Farhat Hached	73 222 293 Urgences 73 223 311 73 221 425
Sfax	Hôpital Hedi Chaker	74 242 181 Urgences 74 244 422 74 244 511
Sfax	Hôpital Habib Bourguiba	74 242 333 Urgences 74 241 511 74 241 500



La santé sexuelle et reproductive

Office national de la famille et de la population

Gouvernorats	Adresses	Tel
Office national	7, Rue 7510 Centre Urbain Nord	70729090
Tunis	Rue de l'Évacuation Bardo 2000	71585218
Ariana	Centre de recherches rue Taher Ben Ezzedine	71716873
Manouba	Rue de Kairouan Douar Hicher	71545090
Ben Arous	Rue Ibn Rochd Hammam lif	79473233
Nabeul	Rue Habib Thameur	72286004
Bizerte	16, Rue Tarek Ibn Zied en face du canal de Bizerte	72430351
Zaghouan	Avenue 7 Novembre	72675164
Le Kef	Rue Mongi Slim	78226577
Jendouba	Rue Khemaies el Hajri	78603509
Siliana	Rue de Bizerte	78870294
Kairouan	Avenue Beit el hikma route mansour	77230995
Monastir	Rue Ibn Sina	73461954
Sousse	Rue Mohamed Karoui Sousse 4000	73220675
Sidi Bouzid	Avenue de la République	76632272
Kasserine	Avenue Hassin Zarrouk Kasserine	77473273
Sfax	Route Menzel Chaker Km1.5	74421195
Gafsa	Rue Hassin Bouzaïen	76226480
Tozeur	Hôpital régional de Tozeur cheibi	76452381
Gabès	10, Avenue Mohamed Ali Rue de Tunis	75271967
Mednine	Rue Abdelhafidh Belkadhi	75640787
Tataouine	Cité 7 Novembre	75870389

La santé mentale

Cellule d'assistance psychologique **71 385 585**

Centre d'aide psychologique de Ben Arous

Adresse	Rue du Pakistan cité du dispensaire Ben Arous
Tel	71385585
Fax	71385585
Adresse email	cap@donfp.tn

Les services de pédopsychiatrie en Tunisie

Gouvernorats	Adresses	Tel
Tunis	Hôpital militaire montfleury Tunis	71399111 71391133 71391099
Tunis	Hôpital Mongi Slim la marsa route de la Soukra Sidi Daoud	70939066 70930033 70939477
Tunis	Centre national de médecine scolaire et universitaire avenue Mohamed V	71350820 71345453
Manouba	Hôpital Razi cité des Orangers Manouba	71600339 71600446 71601555
Manouba	Centre régional de médecine scolaire et universitaire rue Sidi Amor	70615434 71615471
Monastir	Hôpital Universitaire Fattouma Bourguiba rue du 1er Juin 1955	73908700
Sfax	Hôpital régional Farhat Hached	
Sidi Bouzid	Centre de médecine scolaire et universitaire Sidi Bouzid route de Gafsa	

Associations nationales

Association Amal pour la famille et l'enfant

Adresse	10, Rue Solimen, Tunis 1095
Tel	71 286 372

Association Beity

	Locale de l'association BEITY
Adresse	10, Rue Mohamed Ali Jenah cité jardin Tunis
Tel	26249042 – 71906621
Fax	71906992
Email	beity.tunisie@gmail.com

Croissant rouge

Adresse	19, Rue d'Angleterre Tunis 1000
Tel	71320630
Fax	71320151
Email	hilal.ahmar@planet.tn

L'Institut tunisien pour la réhabilitation des survivants de la torture - NEBRAS

Adresse	22, Rue Hassen Ibn Nooman, Cité les Jardins, 1002 Belvédère
Tel	71782550
Numéro de téléphone pour les survivants de la torture	97999695
Associations ou organisations	97999689
Email	contact@nebrastunisie.org

Associations et organisations internationales

Organisation internationale pour les migrations - OIM

	Bureau de Tunis
Adresse	6, Rue lac le bourget les berges du lac Tunis 1053
Numero vert	80101566
Email	IOMTunis@iom.int

Tunisie terre d'asile

	Bureau de Tunis	Bureau de Sfax
Adresse	17, Rue Khaled Ibn Al Walid Mutuelleville	
Téléphone	71287485	74400417
Email	contact@maison-migrations.tn	contact-sfax@maison-migrations.tn

Médecins du monde

Adresse	Rue Amine Abassi Belvédère Tunis
Tel	29328494
Email	contact.tunisie@medecinsdumonde.be



Ce document a été élaboré sous l'égide de
l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes
dans le cadre du projet conjoint
Conseil de l'Europe - Union européenne
**Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie
(PAII-T)**

Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe



الهيئة الوطنية لمكافحة الاتجار بالبشر
National Institute for the Fight Against Trafficking

